

PROJET DE FONTAINES À SAINT-JEAN-LE-VIEUX

3 juillet 2021

Durant l'été 1785, une grande sécheresse sévit.

Le problème était récurrent, et déjà en 1761¹ on s'inquiétait ; en 1785, les deux puits publics étaient à sec depuis plus de trois mois ; l'Oiselon, restait la seule ressource en eau du village de Saint-Jean-le-Vieux, mais cette eau se trouvait corrompue par le chanvre et les ordures qu'on y déversait.

Le quinze août, les habitants représentés par leurs syndics, obtinrent de l'Intendant de la province, l'autorisation de tenir une assemblée générale des chefs de famille afin de délibérer sur le moyen le moins dispendieux de se procurer de l'eau en permanence, et d'en rendre compte au Subdélégué PROST de Nantua². À cette époque le village était sous l'administration de la Subdélégation de la Généralité de Dijon, ayant son siège à Nantua. Convoqués une semaine à l'avance, cette assemblée se tint le 25 septembre, devant l'église à l'issue de la première messe, les habitants de la paroisse appelés au son de la grosse cloche, de la manière accoutumée.

Étaient présents :

<i>Mre Jérôme François Gallien de la Chaux</i>	<i>Claude Philibert Voyle</i>	<i>Louis Boguet</i>
<i>Me François Desvignes, médecin</i>	<i>Claude Devaux</i>	<i>François Morand</i>
<i>Sr Claude Briel, chirurgien</i>	<i>Louis Gaudet</i>	<i>François Buquet</i>
<i>Sr Barthélemy Bordet, maître droguiste</i>	<i>Claude Bichat</i>	<i>Joseph et Claude Fémellat</i>
<i>Jean Baptiste Perraud</i>	<i>François Bollache</i>	<i>Gaspard Pastor</i>
<i>Joseph Roux</i>	<i>François Velin</i>	<i>Joseph Bichat</i>
<i>Joseph Vuiton</i>	<i>Alexis Janéaz</i>	<i>Benoît Tillier</i>
<i>Joseph Billon</i>	<i>André Armand</i>	<i>Joseph Sibuet</i>
<i>Laurent Jacquemin</i>	<i>Jean Baptiste Mermet</i>	<i>Aymé La Rhue</i>
<i>Jean François Emeyriat</i>	<i>Jean Baptiste Mermet (autre)</i>	<i>Jean Baptiste et Jérôme Gallard</i>
<i>François Armand</i>	<i>Eloy Degrus</i>	<i>Jean Gallard</i>
<i>Charles Orset</i>	<i>Philibert Ravinet</i>	<i>Claude Lacombe</i>
<i>Joseph Emeyriat</i>	<i>François Mermet</i>	<i>Claude Armand Gallion</i>
<i>Claude Bollache</i>	<i>Jean Baptiste Bigot</i>	<i>André Senard</i>
<i>Sr Claude Girard, Bourgeois</i>	<i>Sr Louis Démiac</i>	<i>Jean Baptiste Senard</i>
<i>Me Louis Desvignes, châtelain</i>	<i>Joseph Ballivet</i>	<i>Louis Senard</i>
<i>Sr Jean Baptiste Bordet</i>	<i>Philibert Valantin</i>	<i>Sr Quirin Colin</i>
<i>Claude Philibert Naillod</i>	<i>Joseph Parsieu</i>	<i>Louis Volusan</i>
<i>André Charlain</i>	<i>Gaspard Bossu</i>	<i>Joseph Gravand</i>
<i>François Gravand</i>	<i>Pierre Humbert</i>	<i>Jean Baptiste Mermet</i>
	<i>Beno Ferrand</i>	<i>Benoît Armand</i>
	<i>Pierre Rapillon</i>	<i>Jean Rigaud</i>
	<i>Jean Louis Vaysse</i>	

1 Source : Archives départementales de l'Ain, C 450.

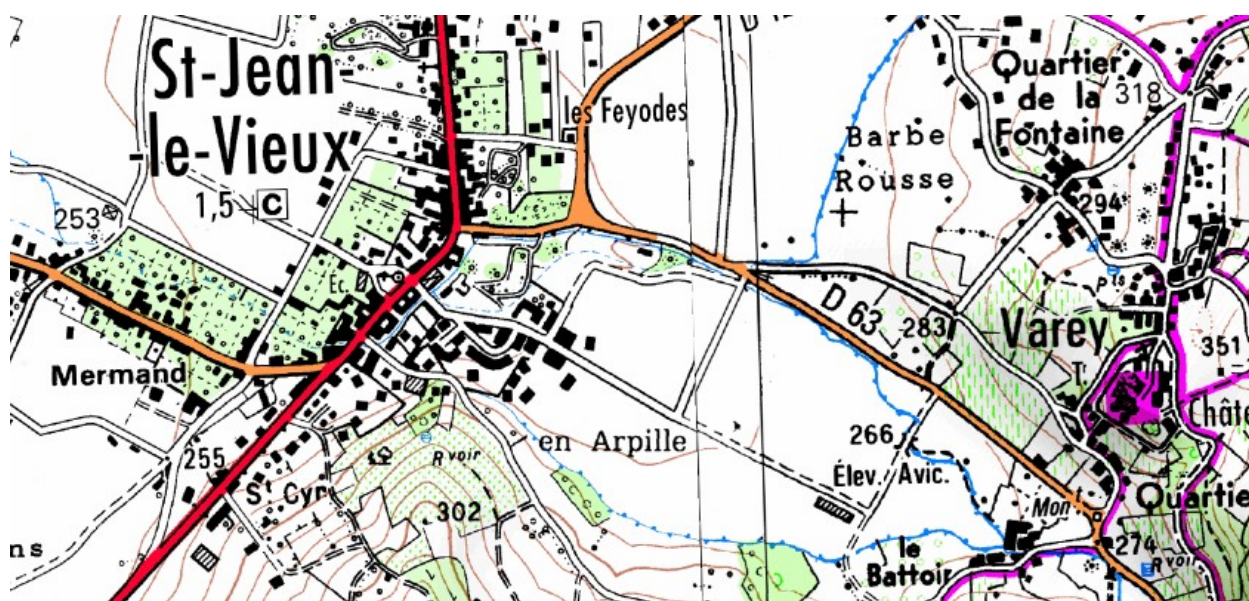
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1661, f° 232-Délibération des habitants de Saint-Jean-le-Vieux.

*Etienne Tarpin
Sr Claude Girard
Jean Malet
Claude Joseph Blanc
Claude Dufourg*

*Louis Reverdi
Claude Mermet
Jean Baptiste Perret
Pierre Gorraty
Jean Claude Jacquet*

*Joseph Degrus
Eloy Degrus
Sr Joseph Marie Fournier*

Ces représentants des trois quarts au moins de la totalité des foyers, pouvaient délibérer valablement, le quorum étant atteint. Notons que trois livres d'amende sanctionnaient les absences non motivées !



La source des Chênelettes est située au lieu mentionné « Rvoir » sur la carte IGN

Pour remédier à la pénurie d'eau, les habitants proposèrent à l'unanimité de conduire celle de la Fontaine appelée des *Chênelettes*, qui sort d'un rocher au bas du village de Varey, éloignée d'environ 650 toises, par des tuyaux de sapin, jusqu'à deux ou trois fontaines avec des bassins en pierre, pour les besoins domestiques et l'abreuvement du bétail, judicieusement réparties dans le village, avec interdiction d'y faire la lessive !

En outre, ils demandaient à l'Intendant de Bourgogne³ de faire établir un devis, et l'autorisation de recourir à un impôt extraordinaire pour financer le projet qui serait mis en adjudication au rabais. Afin d'assurer l'entretien, les syndics feraient recette d'une taxe annuelle de 6 sols pour chaque foyer qui serait remis lors des assises⁴ au receveur de la communauté, qui en assurerait la bonne gestion.

³ Antoine-Léon Amelot de Chaillou de 1784 à 1791.

⁴ Assises : voir « Varey châtellenie française, Premier Grand Jour en 1769 ».

Le projet de l'Ingénieur Duplessis⁵

Le dimanche 13 août 1786, après la messe, l'inspecteur DUPLESSIS fit convoquer tous les habitants sur la place de l'église, l'agent du seigneur de Varey appelé LATOUR, les notables de la communauté, et les syndics en exercice : les sieurs Joseph FUSIER et Jean-Baptiste PERRET, pour une visite de la source des Chênelettes et voir si les eaux étaient en quantité suffisante pour alimenter deux fontaines, peut-être trois.

L'une d'elle se situerait sur la place vis-à-vis de l'église, c'est-à-dire à la place de la mairie actuelle, près de l'Oiselon ; l'autre serait placée sous la croix, au carrefour de la route de Lyon et du chemin allant au Mas Mermand (Route de Bourg actuelle).

Le captage des trois branches de la source des Chênelettes pourrait produire une eau de « douce, légère, fraîche et savoureuse », avec un débit d'1,5 pouce cube par seconde, par temps de sécheresse. Passant par une grille en fer, elle serait admise dans un « bassin » en pierre de taille de 4 pieds au carré de section et 15 pieds de profondeur, située au bord de la route de l'Abergement-de-Varey. Le bassin se vidangerait, à travers une seconde grille en fer, dans des « bournaux », ou tuyaux en bois de sapin de 7 à 9 pieds de longueur, 7 à 8 pouces de diamètre extérieur et 2 pouces de diamètre intérieur, mis bout à bout pour arriver jusqu'aux fontaines. La jonction entre chaque élément se ferait avec des « boîtes ou gobelets doubles et à filets ». Chaque bournau serait posé sur 3 pierres plates, réglées selon la bonne pente, à 18 pouces (environ 60 cm) de profondeur ; le passage de la conduite se ferait côté gauche du chemin descendant au village. Une dérivation desservirait la fontaine en face à l'église.

Définition d'un tuyau dans le Dictionnaire universel de commerce de 1742 :

« Les Tuyaux de bois se percent par des charpentiers-fontainiers avec de grandes tarières de fer de différentes grosseurs & figures qui se succèdent les unes aux autres ; les premières sont pointuës & en fer de pique comme les amorçoirs des Charpentiers; les autres ont une forme de cuillère par le bout, bien acérée & bien tranchante, & augmentent de diamètre depuis un pouce jusqu'à six & plus : toutes se tournent avec une forte pièce de bois semblable aux bras des tarières ordinaires. Ces tuyaux s'emboitent les uns dans les autres⁶ : ils se vendent à la toise. »

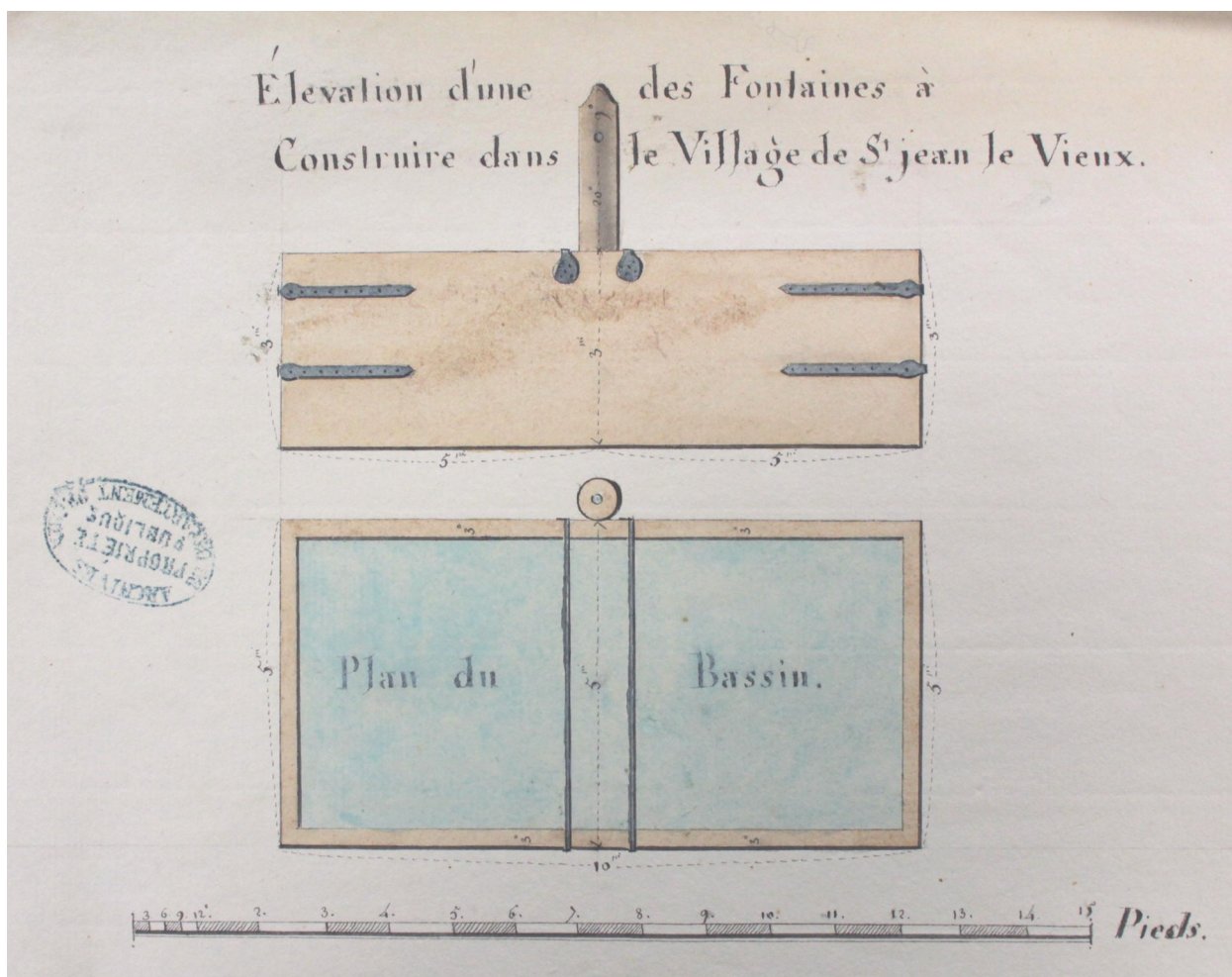
Les relevés topographiques indiquaient que cette source se situait à 721 toises (1 370 m) du carrefour de la grande rue à 46 pieds 5 pouces (soit environ 15 m) plus haut.

Quant aux fontaines elles-mêmes, les bassins prévus initialement en pierre s'avèrent trop coûteux ; on se contenterait désormais de plateaux de chêne de trois pouces d'épaisseur, renforcés aux angles par des équerres, posés sur un massif en maçonnerie de moellons. L'eau arriverait par un poteau percé selon son axe, fixé sur le dernier bournau, et doté d'un tuyau en fer en forme de bec crachant au-dessus du bassin.

5 Source : Archives départementales de l'Ain, C 450.

6 Il n'est point question ici de manchons à gobelets filetés, progrès technologique améliorant la solidité et l'étanchéité du raccordement des sections.

Pour ce qui concernait la qualité et la provenance des matériaux : la pierre de taille pour le bassin proviendrait des meilleurs bancs des carrières de Neuville-sur-Ain, et les moellons des massifs des carrières de Varey ; les sapins pour les bournaux seraient tirés des montagnes du Bugey ; la chaux arriverait de Bresse et le sable s'extrairait de la rivière d'Ain.



Document Archives départementales de l'Ain, C 450

Malheureusement, en l'absence de fonds, la Communauté renonça au projet et Monsieur DUPLESSIS ne fut jamais payé des 360 livres demandées pour son travail, somme jugée exorbitante. Il faudra attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour puiser de l'eau aux fontaines publiques de Saint-Jean-le-Vieux, après qu'un projet similaire, bénéficiant des dernières technologies, soit envisagé.